



EXTRAIT du REGISTRE
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 16.10.2020
ID : 034-213401177-20201015-2020_53-DE

Département : HERAULT
Commune de Graissessac
Séance du 15 octobre 2020
Date de convocation : 08 octobre 2020
Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15

Objet : Tarifs 2021 : Location salles communales

L'an deux mille vingt et le quinzième jour du dixième mois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Graissessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mariette COMBES.

Présents : R.Bascoul, P. Belles, A.Bernard, M.Combes, A.Dantoni, S.Fanti, T.Gaumet, C.Gil, G.Granier, J.Hernandez, A. Jalabert, V.Lorthioir, C.Navard, H.Petergac, R.Raynal.

Mme Christiane Navard a été élue secrétaire.

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs de location des salles communales

Elle propose de fixer comme suit, à compter du 01 janvier 2021.

Salle Jean-Moulin

- Le week-end : 300€ (+50€ pour le chauffage)
- Caution : 1 000€
- Attestation responsabilité locative

Maison du peuple :

- Le week-end : 150€ (+50€ pour le chauffage)
- Caution : 500€
- Attestation responsabilité locative

Préau :

- Après-midi (anniversaire enfant) : 30€
- Apéritif ou repas en journée (au maximum 22h00) : 50€

Les clés seront délivrées le vendredi matin et rendues le lundi matin, et que les états des lieux d'entrée et de sortie se feront en même temps.

Le conseil municipal oû l'exposé de Madame le Maire et décide à l'unanimité :

- Fixe les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Salle Jean-Moulin

- Le week-end : 300€ (+50€ pour le chauffage)
- Caution : 1 000€
- Attestation responsabilité locative

- Maison du peuple :

- Le week-end : 150€ (+50€ pour le chauffage)
- Caution : 500€
- Attestation responsabilité locative

- Préau :

- Après-midi (anniversaire enfant) : 30€
- Apéritif ou repas en journée (au maximum 22h00) : 50€

- Dit que les salles sont exclusivement réservées aux habitants de la commune
- Précise que les clés seront délivrées le vendredi matin et rendues le lundi matin, et que les états des lieux d'entrée et de sortie se feront en même temps.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

M.COMBES,
Le Maire,

